

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 18 novembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absent :

Monsieur Dany Brosseau, conseiller

Sont également présents :

Madame Diane Soucy, greffière
Madame Nancy Corriveau, directrice générale
Monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion
Madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Échelles salariales du personnel cadre - Années 2020-2021-2022 - Approbation
- 2.2 Engagement d'employés salariés étudiants - Délégation à la directrice générale - Dépôt de document
- 2.3 Appel de candidatures n° AC-22-2019 - Poste : responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier - Autorisation d'engagement

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Demande de dérogations mineures - Construction d'un bâtiment principal de 5 logements - Lot vacant - Rue Catherine (coin Isabelle) - Lot 3 848 235

3.2 Demande de dérogations mineures - Lotissement et construction d'un bâtiment de 3 logements - Derrière le 101-103, rue Saint-Charles - Lot 3 846 152 (*dossier reporté*)

3.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - Aliénation d'un lot et utilisation non-agricole - 145, boul. Saint-Rémi (Lot 3 848 069) - Appui

4. SERVICE DES FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'octobre 2019 - Dépôt

4.2 États comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (Articles 105.4 LCV) - Dépôt

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal – Dépôt

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1 Adoption - Règlement no V647-2019-03 amendant le règlement no V647-2016-00 et ses amendements établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi (Tarifs Entandem et location d'équipements)

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

7.1 Calendrier municipal 2020 - Approbation

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

11.1 Procureurs de la poursuite de la Cour municipale et représentants pour le DPCP - Années 2020 et 2021 - Autorisation de mandat

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Autorisation de signature - Transaction et quittance - Grief n° 01-2017 - Employé n° 52

13.2 Achat de véhicules - Autorisation

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

19-11-0290

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant les sujets suivants sous la rubrique *Affaires nouvelles*:

- 13.1 Autorisation de signature - Transaction et quittance - Grief no 01-2017 - Employé no 52;
- 13.2 Achat de véhicules - Autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

19-11-0291

1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

19-11-0292

2.1 ÉCHELLES SALARIALES DU PERSONNEL CADRE - ANNÉES 2020-2021-2022 - APPROBATION

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal approuve les échelles salariales du personnel cadre pour les années 2020, 2021 et 2022 annexées à la présente résolution;

que le salaire de la directrice générale soit fixé à 130 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-0293

2.2 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS SALARIÉS ÉTUDIANTS - DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - DÉPÔT DE DOCUMENT

L'article 4.1 du règlement numéro V 653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire prévoit la délégation du pouvoir d'engager des employés salariés surnuméraires, occasionnels, temporaire, auxiliaires et étudiants au directeur général.

Madame Nancy Corriveau, directrice générale, dépose au conseil municipal un document relatif à l'engagement d'employés salariés étudiants pour le Service des loisirs, daté du 28 octobre 2019, couvrant la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

19-11-0294

2.3 APPEL DE CANDIDATURES N° AC-22-2019 - POSTE : RESPONSABLE À L'APPROVISIONNEMENT ET ASSISTANT-TRÉSORIER - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU la procédure d'appel de candidatures n° AC-22-2019 pour le poste de responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier;

ATTENDU la recommandation de mesdames Nancy Corriveau, directrice générale et Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet, soit par le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

d'autoriser l'engagement de madame Julie Therrien-Meunier au poste cadre de responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier, au salaire prévu pour ledit poste, échelon 1.

Ledit poste est régi par la Politique de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

19-11-0295

3.1 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DE 5 LOGEMENTS - LOT VACANT - RUE CATHERINE (COIN ISABELLE) - LOT 3 848 235

ATTENDU une demande de dérogations mineures à la réglementation de zonage pour une propriété située sur la rue Catherine au coin de la rue Isabelle à Saint-Rémi (lot 3 848 235) déposée par le propriétaire;

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que la nature et l'effet de la demande visent à permettre la construction d'un bâtiment principal de 5 logements avec une façade principale donnant sur la rue Catherine et à permettre:

- la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements d'une hauteur de 10,50 m, alors que le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements exigent une hauteur maximale de 10 m (Grille des spécifications HAB.14);
- la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements dont la façade ne donne pas sur la ligne de rue la plus longue, alors que le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements exigent que la façade principale donne sur la ligne de rue la plus longue (Grille des spécifications HAB.14); et
- la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements de plus de 10 m de hauteur dont la marge de recul avant secondaire est de 4,25 m, alors que le règlement de zonage numéro V 654-2017-00 et ses amendements exigent une marge de recul avant de 7,5 m (Grille des spécifications HAB.14);

ATTENDU que la présente demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements sur un terrain laissé vacant à la suite d'un incendie ayant eu lieu au mois d'août 2018;

ATTENDU que la forme du terrain et la servitude de passage pour donner accès au stationnement vacant favorisent grandement la reconstruction de l'immeuble avec la façade donnant sur la rue Isabelle;

ATTENDU que le fait de refuser la demande relative au positionnement de la façade principale nécessiterait pour le propriétaire de revoir l'aménagement du stationnement, étant donné qu'une servitude de passage existe déjà avec le propriétaire voisin (lot 3 846 563);

ATTENDU que le fait de refuser la demande visant la façade avant sur rue la ligne avant la plus courte créerait un préjudice au propriétaire de l'immeuble considérant les aménagements existants sur le site et le positionnement de la façade avant l'incendie;

ATTENDU que d'exiger le respect de la hauteur du bâtiment principal ne cause pas de préjudice au demandeur;

ATTENDU qu'un bâtiment de moins de deux étages et de 10 m de hauteur peut avoir une marge avant secondaire (marge de recul de la seconde façade) réduite jusqu'à un minimum de 4 m;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, lequel s'est réuni le 23 octobre 2019 relativement à cette demande (résolution numéro CCU 19-10-3152);

ATTENDU l'avis public à cet effet, dans l'Écho de Saint-Rémi, en date du 1^{er} novembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte en partie la demande de dérogations mineures relativement à la propriété située sur la rue Catherine au coin de la rue Isabelle (lot vacant 3 848 235) comme suit :

que le conseil municipal **permette** :

- la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements dont la façade ne donne pas sur la ligne de rue la plus longue;

que le conseil municipal **refuse** :

- la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements d'une hauteur de 10,50 m; rendant ainsi caduque la demande visant la construction d'un bâtiment d'habitation multifamiliale de 5 logements de plus de 10 m de hauteur dont la marge de recul avant secondaire est de 4,25 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-0296

3.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 3 LOGEMENTS - DERRIÈRE LE 101-103, RUE SAINT-CHARLES - LOT 3 846 152 (DOSSIER REPORTÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

de reporter le présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-0297

3.3 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ - ALIÉNATION D'UN LOT ET UTILISATION NON-AGRICOLE - 145, BOUL. SAINT-RÉMI (LOT 3 848 069) - APPUI

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Usinage Malette (ci-après appelée *l'Entreprise*), située au 145, boulevard Saint-Rémi à Saint-Rémi auprès de la CPTAQ concernant le lot 3 848 069;

ATTENDU que *l'Entreprise* connaît un essor et souhaite agrandir son bâtiment et réaménager son stationnement actuellement trop petit;

ATTENDU que la demande vise à permettre l'acquisition d'une partie du terrain agricole situé à l'arrière du lot appartenant à *l'Entreprise*;

ATTENDU le faible potentiel agricole de la partie du lot visé 3 848 069;

ATTENDU l'impact quasi-nul sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sur la partie du lot visé ainsi que l'impact nul sur les possibilités d'utilisation des lots adjacents à des fins agricoles;

ATTENDU les orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi, à savoir:

- de consolider et optimiser les espaces à vocation industrielle, afin de tirer profit de la vitrine qu'offre la route 221 et d'améliorer l'aspect esthétique de l'entrée de la Ville à partir de la route 221;
- de favoriser l'implantation d'entreprises complémentaires entre elles et structurantes pour l'économie locale en favorisant la création et le maintien des emplois;

ATTENDU que la Ville s'est dotée d'un règlement sur les usages conditionnels afin d'autoriser et de faire suite aux décisions de la CPTAQ relativement aux agrandissements d'usages non agricoles en zone agricole;

ATTENDU que la présente demande respecte les orientations prescrites à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU que la demande devra être faite conformément aux exigences de la CPTAQ et respecter toutes les autres lois et règlements applicables;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Carrier, directeur du Service de la planification du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole par monsieur Michel Malette, visant la propriété de l'entreprise Usinage Malette (lot 3 847 253) à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 ainsi que la propriété de madame Sylvie Poupard et de monsieur Daniel Lefrançois (lot 3 848 069) située également à Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

19-11-0298

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2019 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'octobre 2019 des comptes à payer au montant de 534 980,54 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 354 296,54 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière

19-11-0299

4.2 ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES (ARTICLES 105.4 LCV) - DÉPÔT

La directrice du Service des finances et trésorière, madame Stéphanie Yelle, dépose les états comparatifs pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019; ainsi que le sommaire des estimations au 31 décembre 2019, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 SERVICE DU GREFFE

19-11-0300

5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal suivants déposent devant ledit conseil une déclaration écrite mise à jour de leurs intérêts pécuniaires :

- Madame la mairesse, Sylvie Gagnon-Breton;
- Monsieur le conseiller Jean-François Daoust;
- Monsieur le conseiller Yvon Yelle;
- Monsieur le conseiller Dany Brosseau;
- Monsieur le conseiller Claude Boyer; et
- Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin.

6 SERVICE DES LOISIRS

19-11-0301

6.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NO V647-2019-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO V647-2016-00 ET SES AMENDEMENTS ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TARIFICATION ET D'UTILISATION DES SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RÉMI (TARIFS ENTANDEM ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS)

ATTENDU la présentation du projet et l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2019 en référence au règlement portant le numéro V647-2019-03 amendant le règlement numéro V647-2016-00 et ses amendements établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi (*Tarifs Entandem et location d'équipements*);

ATTENDU que depuis le dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées à la Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi (*Tarifs Entandem et location d'équipements*);

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le règlement portant le numéro V647-2019-03 amendant le règlement no V647-2016-00 et ses amendements établissant une Politique de tarification et d'utilisation des salles au centre communautaire de Saint-Rémi (*Tarifs Entandem et location d'équipements*), soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

19-11-0302

7.1 CALENDRIER MUNICIPAL 2020 - APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi distribue depuis 2015 un calendrier municipal à ses citoyens;

ATTENDU qu'il s'agit d'un outil de communication et de sensibilisation apprécié par la population;

ATTENDU la recommandation du Comité communications;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'approuver le calendrier municipal 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

19-11-0303

11.1 PROCUREURS DE LA POURSUITE DE LA COUR MUNICIPALE ET REPRÉSENTANTS POUR LE DPCP - ANNÉES 2020 ET 2021 - AUTORISATION DE MANDAT

ATTENDU qu'en 2019, un mandat avait été renouvelé au cabinet Therrien Lavoie Avocats à titre de procureurs de la Cour municipale commune de Saint-Rémi et de représentants pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales;

ATTENDU l'offre de services en date du 29 octobre 2019 du cabinet Therrien Lavoie Avocats aux mêmes termes et conditions pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU la recommandation de Me Johanne G. Durand, greffière de la Cour municipale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

de mandater, pour les années 2020 et 2021, le cabinet d'avocats Therrien Lavoie à titre de procureurs de la Cour municipale et de représentants pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au tarif de 580 \$, taxes en sus, par séance, sans autres frais pour la préparation des dossiers; plus un taux horaire de 125 \$, taxes en sus, pour les dossiers en appel à la Cour supérieure.
(Poste budgétaire 02-120-00-419 - Dépense financée le budget de fonctionnement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-0304

12 CORRESPONDANCE

- Lettre en date du 9 octobre 2019 de monsieur André Lamontagne, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, accordant une aide financière de 1 000 \$ au bénéfice de la 12^e Fiesta des cultures qui a eu lieu au mois d'août dernier;
- Lettre en date du 16 octobre 2019 de monsieur Martin Pineault, directeur général de la fiscalité et de l'évaluation foncière par intérim au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant de l'approbation par la ministre de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Rémi pour l'exercice 2020.

13 AFFAIRES NOUVELLES

19-11-0305

13.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - GRIEF N° 01-2017 - EMPLOYÉ N° 52

ATTENDU la suspension de l'employé n° 52 (résolution n° 17-09-0404);

ATTENDU le grief n° 01-2017;

ATTENDU la recommandation de madame Nancy Corriveau, directrice générale;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

d'autoriser la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et la greffière, en cas d'absence l'assistant-greffier, à signer pour et nom de la Ville de Saint-Rémi une transaction et quittance en lien avec le grief n° 01-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-0306

13.2 ACHAT DE VÉHICULES - AUTORISATION

Monsieur le conseiller Yvon Yelle mentionne qu'il n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné qu'il travaille pour Ste-Marie Automobiles Ltée, il n'a pas participé aux discussions et s'abstient de participer aux présentes délibérations quant au point 13.2.

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont été invités à soumettre des prix pour différents modèles de **véhicules utilitaires** pour le Service des travaux publics, soit: Viau Ford (1990) Inc. et Ste-Marie Automobiles Ltée;

ATTENDU que deux (2) prix ont été fournis comme suit pour la fourniture d'un **véhicule utilitaire**:

- Ste-Marie Automobiles Ltée
pour un prix de 19 600 \$, taxes en sus
pour 1 véhicule Chevrolet Trax neuf 2019
- Viau Ford (1990) Inc.
pour un prix de 24 548 \$, taxes en sus
pour 1 véhicule Ford Escape neuf 2019

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont été invités à soumettre des prix pour différents modèles de **véhicules hors route** pour le Service des travaux publics, soit: Génération Sport et Garage JL Lefrançois Inc.;

ATTENDU que deux (2) prix ont été fournis comme suit pour la fourniture d'un **véhicule hors route muni d'une benne**:

- Génération Sport
pour un prix de 12 921.05 \$, taxes en sus
pour 1 Mule Kawasaki SX neuve 2019
- Garage JL Lefrançois Inc.
pour un prix de 17 353 \$, taxes en sus
pour 1 mule Kioti neuve 2019

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet par son budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'autoriser l'achat d'un véhicule Chevrolet Trax neuf 2019 auprès de Ste-Marie Automobiles Ltée, pour un prix de 19 600 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

d'autoriser l'achat d'une mule Kawasaki SX neuve 2019 auprès de Génération Sport, pour un prix de 12 921.05 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.
(Poste budgétaire 23-040-00-724 - Projets 19-19 et 19-20 - Dépense financée par le budget de fonctionnement : 02-320-00-521)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les personnes présentes que des arbres infestés par l'**agrile du frêne** se situant dans les emprises de la Ville et dans les parcs municipaux, seront bientôt abattus. Elle mentionne qu'un programme de remplacement des arbres sera présenté sous peu aux citoyens visés par les coupes.

Elle invite les citoyens à l'assemblée du 16 décembre prochain dès 19 h 30 pour l'**adoption du budget 2020**.

Madame Gagnon-Breton invite la population à répondre au **sondage d'appréciation** se retrouvant sur le site Internet de la Ville concernant la **programmation en loisir**.

De plus, elle rappelle que le **défilé de Noël** se déroulera le samedi 7 décembre à 14 h à partir du stationnement du parc Jean-Paul-Ferdais jusqu'au centre communautaire; et que les activités se tiendront jusqu'à 17 h.

Madame la mairesse invite les citoyens à se rendre au centre communautaire de Saint-Rémi les 7 et 8 décembre prochains pour le **Marché aux trouvailles**. Elle souligne le partenariat de Sourire sans Fin.

Elle mentionne que **La Guignolée**, coordonnée par le Club Optimiste en collaboration avec plusieurs organismes, se tiendra à Saint-Rémi le 14 décembre de 10 h à 13 h.

Elle rappelle qu'il est interdit, depuis le 15 novembre, de **stationner dans les rues** de 23 h à 6 h.

Madame Gagnon-Breton explique que l'**écocentre** fermera durant l'hiver à compter du dimanche 24 novembre; et que des collectes auront lieu : le 21 novembre pour les feuilles mortes; du 25 au 29 novembre pour les branches; et que les gens doivent s'inscrire avant 16 h le 22 novembre.

Madame la mairesse annonce l'**ouverture officielle du McDonald's** prévue le mercredi 20 novembre.

En terminant, madame Gagnon-Breton fait un **suivi sur les questions du public** de la séance du 21 octobre dernier.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

19-11-0307

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

Mme Diane Soucy, OMA
Greffière

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 19 novembre 2019

**Sylvie Gagnon-Breton,
Mairesse**

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La direction des finances certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 19 novembre 2019.

**Stéphanie Yelle, CPA, CGA
Directrice du Service des finances et trésorière**